



Syndicat Intercommunal
de la Siagne et ses Affluents

AURIBEAU-SUR-SIAGNE - CABRIS - CANNES - ESCRAGNOLLES - GRASSE - MANDELIEU-LA-NAPOULE - MOUANS-SARTOUX - PEGOMAS
PEYMEINADE - LA ROQUETTE-SUR-SIAGNE - LE TIGNET - SAINT CEZAIRE-SUR-SIAGNE - SAINT VALLIER DE THIEY - SPERACEDES

**COMITE SYNDICAL
DU LUNDI 29 MARS 2010 A 15 H**

COMPTE-RENDU

L'an Deux Mil Dix, le 29 mars à 15 h se sont réunis à la salle Léon Mallet d'Auribeau Sur Siagne, sur convocation adressée le 22 mars 2010, les Membres du Comité, élus par chaque Conseil Municipal des communes intéressées au Syndicat Intercommunal de la Siagne et de ses Affluents.

---o0o---

ETAIENT PRESENTS

- M. Jacques VARRONE, Président du SISA, Communauté d'Agglomération Pôle Azur Provence
- Mme Yvette FOUGA, Déléguée Titulaire, Commune de Cannes
- M. Jean-François TONNER, Délégué Titulaire, Commune de Cannes
- M. Jacques BOTTERO, Délégué Titulaire, Commune de Cannes
- Mme Sylvie RAFFIN-CALLOT, Déléguée Titulaire, Commune d'Escragnolles
- M. Philippe BONELLI, Délégué Suppléant, Commune de Grasse
- M. Marc BAZALGETTE, Délégué Titulaire, Commune de Peymeinade
- M. Jean MARCHE, Délégué Titulaire, Commune de Mandelieu La Napoule
- M. Hervé SAUSSE, Délégué Titulaire, Communauté d'Agglomération Pôle Azur Provence
- M. André ROATTA, Délégué Titulaire, Commune de La Roquette-sur-Siagne
- M. Bernard GIRAUDON, Délégué Suppléant, Commune de La Roquette-sur-Siagne
- M. Michel SILVY, Délégué Titulaire, Commune de Saint-Vallier
- M. Gilbert PIBOU, Délégué Titulaire, Commune de Pégomas
- M. Maurice ROUSTAN, Délégué Suppléant, Commune de Cabris
- Mme Corinne RICHARDSON, Déléguée Titulaire, Commune du Tignet

ETAIENT REPRESENTES

- M. Gilles CIMA, Délégué Titulaire, Commune de Cannes, représenté par Mme Yvette FOUGA
- M. François REYNE, Délégué Titulaire, Communauté d'Agglomération Pôle Azur Provence, représenté par M. Jacques VARRONE
- M. Jean-Pierre LELEUX, Délégué Titulaire, Commune de Grasse, représenté par M. Philippe BONELLI

ASSISTAIENT EGALEMENT

- Mme Magali ABRIL, Secrétaire Générale du SISA
- Mme Corinne BILLET, Comptable du SISA
- Mlle Vanessa HUET, Ingénieur Chargée de Mission du SISA
- M. Luc BENCIVENGA, Ingénieur chargé de Mission du SISA
- Mme Brigitte VENET, Secrétaire du SISA
- M. Luc GUEYDAN, Direction de l'Aménagement, Commune de Cannes
- M. Jean-Marc PHILIP, Mandataire de la Société du Canal de Provence
- M. Guy-Noël ABRAHAM, Mandataire de la Société du Canal de Provence

1ère DELIBERATION :
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009

Le Compte Administratif de l'exercice 2009 du Syndicat Intercommunal de la Siagne et de ses Affluents :

	Section d'investissement		Section de fonctionnement	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent
Résultat reporté		62 798,32		418 102,04
Opérations de l'exercice	1 865 546,37	1 605 978,62	712 802.65	922 240.30
Totaux	1 865 546,37	1 668 776,94	712 802.65	1 34 0342.34
Résultat de clôture	-196 769,43			627 539.69
Reste à réaliser	627 520,54	609 395,48		
Totaux cumulés R.A.R.	-18 125,06			
Résultat définitif	-214 894,49			627 539,69

Après une présentation détaillée sous forme de diaporama, le Compte Administratif 2009 a été voté à l'unanimité sous la présidence de M Jean Marche, conformément à l'article L 2121-14 du CGCT.

2ème DELIBERATION :
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2009

Monsieur Jacques VARRONE, Président, a présenté le Compte de Gestion établi par Madame Catherine BERTRAND, Trésorier Principal, pour le Budget Principal du Syndicat Intercommunal de la Siagne et de ses Affluents au titre de l'Exercice 2009.

Le Comité Syndical constate que le Compte de Gestion est parfaitement identique au Compte Administratif. Le Compte de Gestion est donc approuvé à l'unanimité.

3ème DELIBERATION :
AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS – EXERCICE 2009

Le compte administratif 2009 fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de **627 539.69 €**
- un besoin de financement de la section d'investissement de **214 894.49 €**

Il est proposé l'affectation définitive du résultat de fonctionnement issu de l'exercice 2009 comme suit :

- Affectation en réserves (compte 1068) en investissement : **214 894.49 €**
- Report en fonctionnement (ligne 002) : **412 645.20 €**.

L'affectation définitive des résultats de l'exercice 2009 est approuvée à l'unanimité.

4ème DELIBERATION :
VOTE DU BUDGET PRIMITIF – EXERCICE 2010

Le Budget Primitif 2010 s'équilibre comme suit :

En section de fonctionnement 1 235 717.70 €

et

en section d'investissement 5 214 270.29 €

Après une présentation détaillée sous forme de diaporama du Budget Prévisionnel 2010 ce dernier est voté chapitre par chapitre.

Le BP 2010 est approuvé à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

M Roatta, Maire de la Roquette-sur-Siagne, signale en début de séance que son intervention au précédent Comité n'a pas été retranscrite dans le Compte Rendu. M. Le Président du SISA demande à ce que ces propos apparaissent dans le présent exposé.

Lors du précédent Comité M. Roatta demandait que le SISA veille à ce que des études sérieuses soient menées bien en amont de tout aménagement dans la plaine et en particulier au droit du Béal. Le SISA doit également être consulté, dans la mesure de ses attributions, au sujet de toute nouvelle installation située en zone inondable.

Pose du dalot sous la RD 6007

Le SISA informe que les travaux ont commencé le 29 mars 2010, par la mise en place des panneaux de déviation et d'itinéraires conseillés.

Préalablement, les communes ont été informées des dates des travaux et des gênes qu'ils pourraient occasionner

Ces dernières ont communiqué cette information dans leur magazine municipal, 'Cannes Soleil' du mois de janvier 2010 pour Cannes et 'MLN magazine' du mois d'octobre 2009 pour Mandelieu, de manière à avertir un grand nombre d'usagers. Les commerçants de la Canardière, concernés directement par le chantier, ont reçu, la semaine dernière, un courrier d'information spécifique, élaboré conjointement avec le service communication de la ville de Mandelieu. En complément, des annonces régulières sont prévues sur Radio Traffic FM en partenariat avec le réseau ESCOTA.

Monsieur SAUSSE demande si une communication a été effectuée dans Nice Matin. Comme ce n'est pas le cas, il suggère que le SISA passe par ce média qui touche également un grand nombre d'usagers.

Concernant le dalot, Monsieur TONNER demande comment sera entretenu l'ouvrage et quel coût d'entretien est prévu annuellement par le SISA pour garantir la bonne tenue des ouvrages. Monsieur MARCHE demande comment sera curé le dalot et si une fosse de décantation a été prévue en amont de celui-ci, de manière à enlever facilement les matériaux transportés lors des crues.

La SCP répond qu'il faudra à terme prévoir un budget annuel de l'ordre de 5% du montant HT des travaux pour entretenir l'ensemble des aménagements réalisés par le SISA. Concernant l'entretien du dalot, celui-ci fera 2 m de haut mais il n'est pas garanti qu'un curage mécanique soit possible. Toutefois, la grande majorité des matériaux provenant des crues devraient se retrouver uniquement dans le contre canal qui est à une cote inférieure au dalot. Le contre canal est plus accessible, donc plus facile d'entretien.

Financements de l'Etat et du Conseil Général

La SCP informe les membres du comité qu'aucun crédit n'est prévu cette année par l'Etat, qui n'est donc pas en mesure de procéder au versement des subventions. La SCP a donc avancé plus d'un million d'euros pour régler les entreprises et les bureaux d'études. Cette situation est difficilement tenable à long terme pour la SCP.

Monsieur TONNER demande à la SCP de lui fournir un mémoire technique présentant les difficultés que rencontre la SCP dans le versement des subventions de l'Etat, de manière à ce que Monsieur BROCHAND, Député Maire de Cannes, intervienne et fasse accélérer la procédure.

Pont de Pégomas

Monsieur PIBOU demande où en est le projet relatif au pont de la Baume et à la passerelle des Fermes. Le SISA indique avoir écrit à la SCP, afin qu'elle lui précise la teneur des travaux et leur montant. La SCP confirme avoir reçu le courrier et qu'une réponse sera transmise au SISA dans les prochains jours.

Avenant de la SCP

Monsieur Le Président demande à la SCP de sortir temporairement de la séance, afin de présenter aux membres du comité sa demande d'avenant pour une rémunération complémentaire (90 000€ pour les études et 120 000€ pour le suivi des travaux). Cet avenant a été examiné en réunion du Bureau le 11 mars 2010. Le compte rendu est remis en séance aux membres du Comité Syndical.

Après avoir exposé ladite demande, un débat s'en est suivi.

Il a été décidé que chaque élu fasse remonter l'information auprès des autres élus membres du comité syndical et qu'une réunion du bureau serait prochainement organisée afin de négocier cette demande d'avenant.

Monsieur Le Président doit rencontrer le Directeur Général de la SCP au Tholonet, le 6 mai prochain.

Pont du Conseil Général (CG) derrière l'Intermarché de la Roquette

Monsieur ROATTA demande où en est ce dossier et si le pont va être repris par le Conseil Général.

Le SCP lui répond que, conformément à la réunion en Sous Préfecture du 26 janvier dernier, le SISA a demandé à SAFEGE de modéliser les écoulements dans le Béal et d'établir le débit maximum pouvant passer dans le dalot du Conseil Général (CG).

Les conclusions ont été rendues le 15 mars dernier lors d'un comité technique. Les éléments (étude complète du Béal et note technique sur l'ouvrage du CG) ont été remis à Monsieur TOURNIER de la DDTM et à Messieurs BRIANTAIS et IOTTA du CG. Depuis, le SISA a transmis l'étude et les précisions complémentaires au maître d'œuvre du CG, pour l'opération de liaison intercommunale, INGEROP.

La balle est donc dans le camp de la DDTM qui donnera instruction au CG sur le devenir du dalot.

Le SISA va écrire à Monsieur Le Sous Préfet pour connaître l'avancée du dossier.

Remblais dans la plaine de la Siagne et avancement des travaux

Monsieur Le Président informe les membres du comité de l'état préoccupants des terrains de la plaine de la Siagne qui doivent faire l'objet d'une acquisition par le SISA ou d'une servitude, dans le cadre des aménagements prévus au PAPI.

En effet, le Président a eu connaissance récemment d'une étude géotechnique, datée de 2006, dans laquelle il est indiqué la présence de matériaux sales sur les sondages S8, S9, S10, S11, S12 et S14. Monsieur le Président craint que le coût engendré par le traitement de ces matériaux dépasse largement l'estimatif du maître d'œuvre SOGREAH compte tenu des prix connus et pratiqués à ce jour.

Les membres du comité demandent aux chargés de mission pourquoi le Président n'a pas eu connaissance de cette étude.

Les chargés de mission répondent qu'ils n'avaient pas eu copie de l'étude. En effectuant une recherche dans les registres d'arrivée du courrier, ils n'ont pas retrouvé la trace de réception du document géotechnique. Toutefois, SOGREAH leur avait communiqué en juillet 2009 les conclusions de son analyse : les volumes de déchets présents avaient été estimés à 68 000m³ et pouvaient être traités en décharge de classe 3.

Hors, Monsieur le Président craint qu'ils ne relèvent de la classe 2 (traitement plus complexe et plus coûteux). En fait, il est aujourd'hui impossible de déterminer avec exactitude le volume de déchets compte tenu du nombre de sondage qui apparaît comme insuffisant. .

S'il s'avère que les sols sont pollués, le SISA pourrait porter plainte, afin de se voir dédommager des coûts de leurs traitements.

Pour l'heure, Monsieur le Président a prévenu le Sous Préfet et le Procureur qui ont alerté leurs services. Ils ont demandé au SISA d'attendre quinze jours et qu'ils lui apporteront une réponse sur la suite à donner. Ils ont également demandé au Président de suspendre temporairement les procédures d'acquisition et de surinondation.

Monsieur MARCHE demande si cela risque de décaler les travaux du SISA et si ce dernier a reçu un planning prévisionnel de la SCP.

Le Président lui a répondu que pour le moment, il est impossible de prévoir l'impact sur le planning.

Présentation des clés de répartition budgétaire 2010

Suite aux demandes de renseignements concernant la mise à jour des critères « population » et « surfaces constructibles » les nouvelles clés de répartition sont présentées aux membres du Comité. Les clés sont actualisables en vertu de la délibération prise en 2005. Les nouveaux tableaux sont joints au présent Compte Rendu pour information.

La séance est levée d'un commun accord à 16H45

---o0o---

LE PRESIDENT DU S.I.S.A.,



Jacques VARRONE